

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITE.....	3
LE MOT DE LA PRESIDENTE	5
LES ACTIONS DU COFRADE	7
La France à l'ONU.....	7
Les débats des adolescents	21
REPRESENTATIONS ET PARTENARIATS	25
CI EME	25
COFRADE au Salon de l'Education	27
Fondation pour l'enfance.....	27
Ateliers Droits de l'Enfant - UNI CEF	29
Coordination Française Contre l'Exploitation des Enfants	31
Enfance-Télé Danger	34
APACHE.....	35
GREF	37
Femmes et Enfants du Monde	37
Partenariat avec la Fondation Solidarité SNCF	39
Euronet.....	39
Amnesty International.....	39
SSAE	39
Chaire Lyonnaise des Droits de l'Homme	40
LA VIE DU COFRADE	41
Fonctionnement administratif	41
Le COFRAD'Infos	42
Le règlement intérieur.....	42
DES PERSPECTIVES	42
Poursuite des débats d'adolescents.....	42
Les Etats généraux de l'Enfance	43
Le 20 ^{ème} anniversaire du COFRADE	44
RAPPORT FINANCIER.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Rapport d'activité

Le mot de la présidente

La France n'aime-t-elle plus ses enfants ? C'est certainement la question centrale que se pose actuellement le COFRADE en faisant le bilan 2009 de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

« L'Humanité doit donner à l'Enfant ce qu'elle a de meilleur », c'est ce qu'affirmait déjà en 1924 la déclaration de Genève en introduisant les droits de l'enfant. La France a rappelé cette volonté en 1990 en étant un des premiers pays à ratifier la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Ainsi, il y a 20 ans, la France ratifiait la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et s'engageait à mettre en adéquation les lois du pays avec les articles de cette Convention.

Des avancées ont alors été perçues :

- Ø Une volonté de renforcer la représentation de l'enfant comme un être à protéger mais aussi un être sujet de droit.
- Ø Une sensibilisation accrue aux situations de maltraitance, d'abus sur enfants.
- Ø Une mobilisation au regard des problématiques de discrimination liées aux origines, à l'environnement, au handicap...
- Ø Des interrogations sur la prise en compte de la parole de l'enfant et dans sa participation à la construction de sa vie.
- Ø La pérennisation d'une journée anniversaire des droits de l'enfant.
- Ø L'instauration d'une instance défenseur des enfants.

En 2002, lors de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, la France s'est engagée, aux côtés de nombreux autres pays, à prévoir un plan national pour « Un monde digne des enfants ».

On peut donc considérer que la CIDE a eu un impact, en France, sur la considération de l'enfance et sur le respect de ses droits. Et pourtant, 20 ans après la ratification par la France, on sent comme un vent de régression, de lassitude ou même de désaccord larvé vis-à-vis des droits de l'enfant. L'enfant victime de maltraitance ou d'abus sexuel soulève encore un peu d'indignation mais le sort de tous les autres enfants ne semble, actuellement, guère susciter de bienveillance ou mobiliser une réflexion coordonnée et cohérente.

Les médias nous annoncent des lendemains teintés de pessimisme : augmentation du chômage, augmentation des chômeurs en fin de droit, durcissement des

regroupements familiaux et des traitements des mineurs étrangers isolés, augmentation de la violence chez les enfants et adolescents, désintérêt pour la scolarité, dégradation de la prise en charge de la santé chez les enfants ... Et pour autant, cet horizon pessimiste ne mobilise pas le gouvernement à réfléchir à une politique globale de l'enfance qui tiendrait compte de tous les paramètres et qui engagerait le pays sur une échéance plus longue que celle comprise entre deux mandats électoraux.

Bien au contraire, au moment où le rapport du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU met en évidence le bienfondé des efforts fournis par la France en matière de droits de l'enfant et plus particulièrement la dynamique de cette autorité indépendante qu'est l'institution Défenseur des enfants, nous apprenons avec stupeur le projet de remplacer cette institution par celle d'un défenseur des droits. Celui-ci aurait certes des pouvoirs mais gommerait la spécificité des droits de l'enfant en supprimant une institution réservée à l'enfance.

A vouloir fondre les droits de l'enfant dans les droits, à vouloir ignorer la spécificité de l'enfance, la France donne l'image d'un pays qui ne s'intéresse plus aux enfants alors même que son taux de natalité est supérieur à bien d'autres pays.

Une fois de plus, le COFRADE constate que la politique actuelle de notre gouvernement n'œuvre pas en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant, que les recommandations du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU semblent devoir rester lettre morte, que la mise en œuvre d'un plan d'action national pour « un monde digne des enfants » n'est pas à l'ordre du jour et qu'au contraire, on tente de noyer les droits de l'enfant dans une instance plus généraliste.

Le COFRADE se demande jusqu'où la dégradation des droits de l'enfant doit aller avant que le Gouvernement n'engage à nouveau le dialogue avec la Société civile pour travailler ensemble à une politique respectueuse de l'enfance ?

D'où la question de départ : la France n'aime-t-elle plus ses enfants ?

Barbara Walter

Les actions du COFRADE

La France à l'ONU

L'audition de la France au Comité des droits de l'enfant de Genève :
Cinquante-et-unième session - 25 mai-12 juin 2009

Pour mémoire, le COFRADE a rédigé un rapport pour le Comité des Droits de l'Enfant à l'ONU et a été auditionné par ce même Comité, cf. le rapport d'activité de l'assemblée générale du COFRADE de l'an dernier.

Par la suite le COFRADE a été invité à assister à l'audition de la France par le Comité des Droits de l'Enfant le mardi 26 mai 2009. Ont ainsi assisté à l'audition de Genève : Andrée SFEIR de l'association Eveil, Sylvie ROSENBERG-REINER de l'association Apache, Jacqueline GREVY de l'association FEEM, accompagnée de Maître Nathalie JOFFROY et de Mme Claudine FERREIRA.

Compte-rendu réalisé par Jacqueline GREVY, présidente de Femmes et Enfants du Monde, sur l'audition de la France à l'ONU, le mardi 26 mai 2009.

Extrait de l'allocution et des réponses de Madame Nadine MORANO, secrétaire d'état en charge de la Famille pour le Gouvernement français.

Madame MORANO précise que le pilotage de l'application de la CIDE est assuré par l'état parti.

La politique de la famille est à la charge du Secrétaire d'Etat à la famille et considère la CIDE comme un cadre juridique pour une mise en œuvre avec rigueur.

L'ambition du gouvernement est de mettre en œuvre la loi du 5 mars 2007

- Avec le développement de la prévention
- La détection d'alerte
- La cellule d'alerte dans chaque département, il y en a 70 à l'heure actuelle, ainsi que des observatoires locaux.
- La volonté de former à la protection de l'enfance magistrat, policiers, éducateurs sportifs.
- Un cadre institutionnel : coordination entre Etat, départements et associations, assumés par le département depuis la décentralisation.

Ce sont 5 milliards d'euros en 2008 qui ont été consacrés à la protection de l'enfance.

Il a également été évoqué la protection de l'enfant dans le cadre familial, politique globale de la famille avec :

- L'entrée en vigueur des jeunes majeurs dans la protection,
- Une aide à la parentalité,
- La lutte contre la violence.
- Dans la séparation parentale, il convient de privilégier l'enfant.

7 millions d'euros aux associations pour aider les parents dans leurs rôles de parentalité : 600 000 parents ont été aidés.

- L'état garde les mesures judiciaires.
- Le défenseur des enfants est une autorité indépendante appréciée.
- Réforme des tutelles en 2009, 14 nouveaux décrets, il en reste 7 à faire promulguer.
- Rendre plus lisible l'adoption, mieux préparer les familles, dynamiser l'agence française de l'adoption.
- Existence du 119 : le numéro de l'enfance en danger, pour aider les enfants.
- Étendre le thème (ONED) un numéro sera disponible à la fin de l'été.
- Lutte contre :
 - La pédopornographie,
 - Les consommateurs de détention d'images porno. Les auteurs internet seront sanctionnés, infractions encore plus sévères, plus durcies, le jeune âge de la victime constitue des circonstances aggravantes.
 - Amélioration de la protection parentale, tests de nouveaux logiciels à destination des parents, campagne pour les prévenir.
 - 10 conseils proposés dans 1 livre ; 3,5 millions d'exemplaires de ce livre, à destination des parents (où est Arthur ?)
 - Spot sur le portable.
 - Un spot TV a été créé en Allemagne, application en France (coordination européenne, suivi dans les 27 pays).
 - Mme MORANO reprend les lois 227/23 (10 ans d'emprisonnement et ½ millions € d'amende), qu'elle aimerait voir étendu à l'étranger.

La conciliation en temps de vie familiale et extra familiale dans la vie d'un enfant reste à travailler.

La France a un fort taux de natalité, + 240 000 l'an dernier, ce qui nécessite un élargissement des modes de garde car 82 % des femmes travaillent. Ainsi, l'assistante maternelle peut désormais garder jusqu'à 4 enfants.

Le Gouvernement souhaite la création de modes de garde dans toutes les entreprises ainsi que l'ouverture de jardins d'éveil.

Pour conclure son intervention, Mme MORANO s'engage à appliquer la CI DE...

Mister CITARELLA, rapporteur ONU

- Remercie de l'intervention de la ministre, constate qu'il y a beaucoup d'annexes en plus du rapport.
- Souligne les difficultés Internet et la violence entre les enfants ainsi que vers les enfants.

Le Comité remercie du rapport arrivé avec un an de retard.

Il constate que rien n'est dit sur les territoires d'outre-mer. Or, on ne peut comparer la situation des enfants en France à celle des enfants des territoires d'outre-mer.

Concernant la préparation du rapport il manque la procédure de réalisation du document. Le rapport ne semble pas avoir été construit avec la société civile, ni avec les ONG, ce qui est une obligation fondamentale.

Problème du statut de la convention :

- Entre le conseil d'état et la cour de cassation, il y a un conflit, pas d'applicabilité directe.
- Dans certains tribunaux, on a une application directe et dans d'autres tribunaux non. Il faut pouvoir invoquer les droits des l'enfant CI DE, comme les règles françaises, voire à nationaliser les règles.
- La France a fait de nouvelles lois (308/2007), c'est un grand progrès, mais il faut faire plus, en tenant compte des préoccupations et des rapports faits préalablement. Certaines recommandations ont été prises en charges mais beaucoup ont été non tenues.

Mr FILALI

La France a tenu la promesse de mieux gérer le rapport.

Plusieurs avancées sont à noter : un très important travail législatif, l'adoption de l'enfant naturel, légifération sur les violences dans les couples, et alignement de l'âge du mariage.

Quelques questions néanmoins :

Le présent rapport a été fait entre ministères, mais n'est diffusé sur aucun site. Aucune promotion n'en est faite.

L'avancée des lois promulguées a été notée, mais on constate qu'il n'y a pas d'organisme chargé de la coordination (Conseillers généraux, ministère de la famille, etc.).

Une nécessité se dégage pour qu'il y ait la volonté d'une politique globale pour le respect du droit de l'enfant.

Un plan national d'action doit être élaboré avec obligation, tous les 3 ans (dès 2009), de présenter un rapport à l'Assemblée Nationale, où en est la France ?

Où en est la délégation parlementaire ?

Le défenseur des enfants a le droit de donner son avis, où en est-on ?

Mesure pour que le CNI S donne les statistiques de suivis, les observations sont macro économiques.

Est-ce que les formations prévues pour la protection de l'enfance seront obligatoires ? Il semble y avoir encore une méconnaissance des droits de l'enfant.

Le droit de réforme des mineurs de 13 ans (notion de discernement) est source d'inquiétude. Le Comité de Genève voudrait avoir une confirmation que la notion de discernement ne concernera pas les moins de 13 ans.

Mme AIDOU

Les familles sont en mutation. Il faudrait que la politique soit appliquée de façon horizontale et verticale.

Il faut penser une politique qui intègre l'enfant dans sa globalité et durant toute sa vie d'enfant.

La diffusion de la convention reste restreinte auprès des collectivités, auprès des enfants et des parents et dans les territoires d'Outre-Mer. 2/3 des adultes et 1/3 des enfants ne connaissent pas la CIDE.

Mr POLLAR

- Le rapport reste silencieux sur les collaborations internationales, qu'est ce qui a été fait ? Influence lors de la présidence française ?
- Jusqu'où est-on allé à 0.7 % du PIB, pour le développement international ?
- Age dans les forces armées, 16 ou 17 ans ? La loi en France n'a pas été modifiée.
- Discrimination, pour les étrangers enfants, quels sont leurs droits ?

Mr FILALI

- Tout en prenant en considération l'indépendance de la justice, comment peut-on changer les attitudes ?
- Application sélective de la CIDE ?
- Délégations des droits de l'enfant (la loi n'est pas passée au niveau du Sénat), comment cela va-t-il se passer ?
- Enlèvements d'enfants, accords bilatéraux. Doit-on encourager ces accords ?
- Beaucoup de nouvelles lois, mais l'état a-t-il fait des campagnes d'informations pour informer les familles et les enfants ? Délégations des enfants ?

- Gardes à vue, niveaux élevés de suicides dans les prisons, il n'y a rien dans le rapport.

Mr ZERMATTEN

- Le rapport ne propose aucune donnée sur la protection de l'enfance en danger, uniquement quelques données des fichiers de la Police et de la justice.
- 1,5 millions d'enfants pauvres ou 2 millions ? Il est nécessaire lancer une grande recherche sur l'état des vos enfants, de vos familles au pays des droits de l'homme !!!!
- Chaque personne doit se poser la question : où est l'intérêt supérieur de l'enfant ?
- Quelle application concrète de l'intérêt supérieur de l'enfant, dans tous textes législatifs ? Il y a des avancées, mais aucune application concrète de l'intérêt supérieur de l'enfant ne se trouve ni dans le droit civil, ni exécutif et ni administratif....

Mr KRAPPMANN

- L'article 21, les enfants le connaissent-ils ?
- Les jeunes scolarisés sans papier sont-ils renvoyés dans leur pays ? Comment et dans quelles conditions ?
- Existe-t-il des lieux de détention d'enfants filles ou garçons ?
- Demandes d'explications à l'Etat partie, sur les enfants étrangers qui sont séparés de leurs parents.
- Interrogations sur la procréation assistée ? circonstances, enregistrement.....
- Droit à l'identité, comment la France procède-t-elle pour les enfants nés dans l'anonymat, avec quelles garanties de l'identité ?

Le rapport de la France est très long et riche, mais il manque une auto critique. On y trouve beaucoup d'informations noyées en annexe (registres non complets (Mayotte). La France respecte-t-elle bien les droits des enfants nés sur le territoire français ?

Réponses de Madame MORANO :

- Dans la préparation du rapport, le gouvernement a pris en compte l'ensemble des acteurs, Mme MORANO précise que dans la convention internationale des droits de l'enfant, 11 articles sur les 54 sont applicables en France.

- Pour la question des territoires d'Outre-Mer, il n'y a pas de différence entre la métropole ou les DOM/TOM (pour Mayotte, jusqu'à présent, le droit local prévalait).
- Quant à la diffusion de la CIDE, le document est consultable sur le site internet du ministère de la famille.
- L'information sur les droits de l'enfant est faite dans le cadre du primaire et du secondaire ainsi que dans les IUFM.
- La France fera des droits de l'enfant un événement national coordonné par le ministère de la famille. Ce ministère travaille avec d'autres ministères, d'où une politique globale, domaine inter ministériel, dont le pilote est Mme MORANO.
- Les données : la Loi de 2007 (les 70 centres de signalement) et les informations recueillies au 119 permettront d'avoir des statistiques,
- Rôle du défenseur des enfants : celui-ci est en prise permanente avec le terrain
- L'âge minimum est de 18 ans pour être sur le terrain dans l'armée, école de la 2ème chance, aucun mineur dans la légion étrangère,
- Renforcer les accords bilatéraux avec beaucoup d'autres pays (11 à ce jour)

Madame MAURAS

- Moins 1,8 % c'est la récession économique prévue en France en 2009, comment la France va-t-elle faire pour respecter ses engagements ?
- Le manque de moyens de la mère et de l'enfant entraîne une précarité chez l'enfant, quelles réponses sont apportées par la France ?
- Justice : la France vient au 23^{ème} rang pour son investissement financier consacré à l'enfant.
- Ne faut-il pas créer une politique globale pour appliquer la CIDE et mieux comprendre les avancées et les carences ?

Mr KOTRANE

- Connaitre les droits des origines d'un enfant (accès aux origines), qu'en est-il pour la France ?
- Enregistrement des actes de naissances ?
- La France favorise-t-elle l'adoption ? la France fait-elle la promotion de l'Agence de l'adoption ?
- Quelles sont les accords avec les autres pays ?
- La France semble acquiescer certaines adoptions illégales, allez-vous sanctionner ?
- Allocations familiales, niveau de vie des enfants...

- Enfants isolés, en situation d'urgence, groupe de travail au ministère de la famille le 24 juillet 2006, des avancées mais beaucoup de préoccupations,
- L'assistance juridictionnelle est-elle automatique pour chaque enfant?
- Le jour franc est-il respecté ?
- La France n'a pas assez d'administrateurs « ad hoc », (ex. le cas des jeunes afghans),
- Pas de mesure concrète pour de nombreux cas ?
- La Loi 2007, pas de décret d'application

Mr CI TARELLA

- Les dispositions de la France ne sont pas en accord avec la CIDE, et cela soulève le problème de la justice des mineurs, entre 16 et 17 ans, qui sont considérés comme des adultes et non pas comme des mineurs.
- Le recours au principe de discernement donne lieu à des discriminations car l'appréciation des juges n'est pas identique et relève souvent de l'arbitraire.

Mme AL ASMAR

- Tous les enfants ont-ils accès à l'école dès la petite enfance, ou regroupés par la langue ?
- Quel plan d'actions pour la violence dans les écoles ?
- Existe-t-il des recherches ou études sur le pourquoi les enfants étrangers ou non étrangers ne vont pas à l'école ?
- Seconde chance pour les abandons d'école : débouche sur le chômage des jeunes, manque de données.

Mr POLLAR

- Education des droits de l'homme ? où en est la France ?
- Qu'en est-il pour les châtiments corporels et autres mesures disciplinaires ? les données sont peu claires.
- Les symboles religieux à l'école : peu clair.
- Adoption des enfants étrangers, rapport des suivis ?
- Problème de l'égalité de traitement devant l'adoption nationale ?
- Quelle protection des données informatiques concernant les enfants ?
- Sur l'adoption, un groupe interministériel a travaillé dessus, mais comment peut-on être sûr que l'on fasse attention aux droits de l'enfant ? Il y a des pays qui ont adopté la convention de la Haye et d'autres non, comment se font les contrôles, avec quelle égalité de traitement ?
- Exploitation sexuelle : y a-t-il des mécanismes pour prévenir la prostitution infantile ? statistiques de l'exploitation sexuelle ?
- Y a-t-il une police spéciale qui suit ce thème ?

- Quelle est la position de l'état partie pour s'assurer que des armes de petits calibres ne parviennent pas dans les mains des enfants ?
- Quel est le niveau d'instruction des troupes françaises ?
- Arrêt de la cour d'appel qui a suscité un projet de loi, résolution jamais suivie...

Mr PURAS

- Intégration des enfants handicapés (mentaux, autistes, etc...) ?
- Service à la petite enfance, il y a des lacunes au niveau préscolaire,
- Service de santé pour l'enfance : quelles sont les mesures de protection aux enfants les plus vulnérables ?
- Prévention de la violence ? de l'alcool ? des abus sexuels ?
- Impression qu'il y a une volonté de réduction de la violence, alcool, abus, drogue, mais pas de lutte contre les conséquences
- Que fait-on pour la promotion de la prévention ?

Mr Zermatten

- 37 centres instituts/centres spécialisés pour les jeunes : qui s'en occupe ? comment sont formés les éducateurs ? Quels sont les liens avec les parents ?
- Refonte de l'ordonnance 45, juge de protection et juge de proximité ?
- Justice pénale ordinaire, enfant statut de victime ou témoin, quelles sont les formations des magistrats ?
- Droit de correction : est ce que cela va être législatif ?
- Enfants étrangers dans les centres de détention : est ce qu'ils bénéficient d'un administrateur ad hoc ?
- Expertise de l'âge d'un enfant étranger (par expertise osseuse) : différence de traitement ? qui en a la responsabilité ?

Mme LEE

- 150 000 enfants quittent l'école = exclusion sociale
- Violence à la TV, enfants exposés, idem jeux vidéos, interdire violence TV et jeux vidéo aux enfants
- Enfants du voyage et enfants Roms : école ?

Mme AIDOO

Santé des adolescents : ex : centre des enfants depuis 2004, c'est louable, mais les problèmes persistent (drogue, alcool, grossesses, suicides) avec des situations préoccupantes, (10 000 suicides officiels, 40 000 soupçonnés), quelles sont les causes, études et recherches ?

- Encourager les naissances, mais si ensuite suicides, alcools, drogues, quelle stratégie ?
- Il manque des pédopsychiatres en France,
- Pourquoi autant d'enfants fugueurs ? Les enfants connaissent-ils le numéro 119 ? que fait la France ?

Mr FILALI

A propos de la réponse de Mme MORANO :

- La ratification oblige le respect de l'application de la convention. Or, seuls 11 articles sur 54 sont appliqués en France, pourquoi ?
- Les lois internes viennent-elles après la CI DE ?
- Problème zone d'attente des mineurs : attitude arbitraire de la Police
- Récupération des parents en situation illégale devant les écoles/lycées par les gendarmes ?

Mme ORTIZ

Adoption : sur la base donnée de 5000 à 5500 adoptions, 60 % sont internationales (Convention de la Haye ?), et 35 % sont signataires de la convention de la Haye. La France ne suit pas les recommandations de la CI DE, en ce qui concerne les droits d'adoption.

L'adoption simple doit être abandonnée car peut conduire à des ventes d'enfants. La France travaille maintenant avec 20 pays, par l'intermédiaire des ambassadeurs, cette voie ne contourne-t-elle pas les voies normales ?

Quel contrôle vis-à-vis des enfants adoptés ? ex Vietnam, 2764 enfants, mais pas de protection (satisfaction des adultes et pas des enfants), que pensez vous faire ?

Pourquoi y a-t-il autant de demandes d'adoption en France ?

- ∅ 7500 adoptions simples
- ∅ 3000 adoptions pleinières
- ∅ Mais très souvent à 18 ans

La décision de mettre des volontaires dans les ambassades ne me paraît pas saine.

Mme LEE

- Pas assez de place dans les crèches et les garderies.
- L'allaitement prévient l'obésité, que faites-vous pour favoriser l'allaitement ? Ne faites-vous pas trop de « pub » pour le lait de substitution ?
- Les enfants handicapés : termes français « médico-sociaux » qu'en est-il ?

Autres questions

- Maternité et la petite enfance : interview obligatoire au 4ème mois ? quels types de données sont enregistrés ? Comment suit-on ensuite les enfants ? Quel lien avec l'école, la santé, qui intervient ? qui a les données ?
- Le congé parental et maternel : il y a un choix libre, mais il y a beaucoup de parents qui n'ont pas le choix. Est-ce le père ou la mère qui le prend, est-ce un choix économique ou de société ?
- Importance de l'allaitement durant les 6 premiers mois, quelle est la politique française sur l'allaitement, a-t-on des statistiques ?
- Pourquoi manque-t-on en France de places dans les crèches et les garderies ?
- Influence des soins des bébés sur la scolarité ?

Madame MORANO

A propos des mineurs étrangers isolés

- Centre de rétention, situation irrégulière, la France a souhaité se doter d'un contrat d'immigration avec parcours d'intégration depuis le pays d'origine.
- 15 000 personnes ont été naturalisées françaises.
- Des consignes ont été données pour qu'il n'y ait pas d'interpellation des parents à proximité des écoles,
- Régime d'assignation administrative, les mineurs peuvent être placés en zone d'attente, ce ne sont pas des prisons. Sous contrôle du juge, les enfants ne sont pas séparés des parents.
- Création d'un groupe inter ministériel pour tout gérer, il y a quelques semaines.
- Concernant les mineurs étrangers isolés, nous assurons cette protection, et remercions les associations qui assurent des relais (3000).
- Les enfants de moins de 13 ans sont accompagnés par une nurse dans un hôtel. Les enfants de plus de 13 ans sont envoyés dans un autre hôtel sous le contrôle de la Croix Rouge.
- Qu'en est-il pour un enfant qui est renvoyé dans son pays, journée (jour franc) ? Le jour franc doit être donné et appliqué pour tous les enfants. (Cela se passe surtout à Roissy, où 95 % des enfants arrivent).
- Comment est-il possible de dire qu'un enfant est mineur ? La méthode de radiographie des os n'est pas très fiable (examen âge osseux du poignet), au pire on minore l'âge pour être toujours en faveur de l'enfant.

Age pénal : les enfants entre 16 et 18 ans ne sont jamais considérés comme des adultes.

Actuellement, projet de réforme, « code pénal des mineurs » est en cours. Nous sommes en stade de la réflexion, avec un avant projet, une phase de consultations sur la proposition d'un seuil d'âge (actuellement au cas par cas, peut être 13 ans pour l'âge seuil), la consultation de magistrats, l'ordonnance de 1945, la volonté d'une implication très forte des parents...

Pour les enfants multi récidivistes, il ne faut pas non plus leur faire croire, qu'ils ne seront pas poursuivis pénalement.

En 2002, il y eu 28 000 condamnations pour délits et en 2006 le nombre est monté à 56 000.

Concernant les châtiments corporels, le code pénal répond à cette question. De ce fait, la France n'est pas engagée dans la lutte contre la fessée.

Le Comité interpelle la France pour qu'elle s'engage à informer et à éduquer les parents, les adultes, les associations. Il devrait exister des moyens d'accompagnement des parents que la France devrait valoriser.

Madame MORANO :

- A propos de la violence à la TV, des jeux vidéo, depuis 1996, il existe une signalétique pour la TV, ainsi que des campagnes régulières à la TV, pour la TV.
- Le travail initié par le Programme PEGGI sur les jeux vidéo : un groupe de travail a été créé, pour que dans les lieux de vente, il y ait des informations.

La réforme sur l'adoption s'inscrit dans un plan global :

- 28 000 agréments par an actuellement, à revalider chaque année
- 4 000 demandes d'adoption : traité par le comité inter ministériel de l'adoption qui traite les 80 % d'adoptions internationales, son critère : l'Ethique.
- Création d'un carnet d'adoption avec accompagnement médical et psychologique.
- Réunion collective des parents, consigne : dire la vérité.
- Volonté d'intégrer des enfants qui sont en placement judiciaire, et empêcher le ballottage des enfants (jusqu'à 6 familles d'accueil) modification de l'article 350.
- Nous avons des enfants qui ont des besoins particuliers (maladie, handicap, fratrie).

Mme Nadine NEULAT BILLARD, Chef de cabinet de l'action sanitaire et sociale - France

A été surprise par les réflexions du Comité sur les interventions des ambassades pour les adoptions, pensait que ce qu'avait fait la France était très bien. En fait l'accent mis par le Comité est que la France a créé une 3^{ème} voie d'adoption.

Mme Anne-Françoise TISSIER, conseillère du Ministre

Violence en milieu scolaire : la France a souhaité se doter de données pour pouvoir mesurer cette violence. Mais cette étude expérimentale a lieu sur une seule académie.

Le décrochage scolaire est suivi par le ministère de l'Education nationale et l'objectif est de le réduire.

Données et bases élèves sont garanties comme confidentielles et restent très succinctes (Cf vie privé)

La Police vient dans les collèges pour faire de la prévention uniquement, pas de fichier constitué.

Base élèves, ce fichier a pour but de gérer administrativement le suivi scolaire, un grand nombre d'éléments ont été retirés, suite à concertation avec différents organismes (ex : parents des élèves).

La CI DE a sa place

- dans le cadre de l'éducation civique, en primaire et au collège,
- au lycée dans l'éducation civique et juridique.
- Au cours de la Journée des droits de l'enfant,
- Au cours de la journée des droits de l'homme,
- Au cours de la journée de l'esclavage,
- Lors de récompenses sur des prix littéraires.

Ressources de budget consacrés à l'enfance :

1 000 000 d'enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté (voir plus, si on faisait les calculs comme préconisés par l'Europe).

Que fait la France pour que le nombre n'augmente pas malgré le chômage et la récession économique ? Il semble que cela soit difficile car la France n'a pas de cohésion sur le thème de l'enfance.

Impact de la crise :

Nouvelle convention : + 7 % avec la CAF, pour palier à la crise (4 milliards d'euros), et le nouveau revenu complémentaire qui va démarrer le 1 juin 2009.

Création de jardins de l'éveil.

L'allaitement : les textes prévoient que pour les mamans qui allaitent, il y a des possibilités de travailler pendant un an, avec une heure par jour pour que la Maman puisse assurer l'allaitement.

Le lait de substitution : pas de réponse très précise apportée par la France, possibilité de donner ultérieurement un compte rendu.

La France et les adolescents : création de 77 maisons de l'adolescent, cela permet de répondre aux problèmes de tentatives de suicides, grossesse, pilule, (77 000 consultations).

Etudes/statistiques à faire pour aider les jeunes à se projeter dans l'avenir et pour le suivi des adolescents, il faut encore améliorer le système.

Fugues des mineurs : chiffres qui arrivent du fichier national de la gendarmerie, il y a 2 catégories, familiale ou enfants placés dans un établissement.

Le dispositif ALERTE ENLEVEMENT, mis en place en 2006, a été mis en place à 8 reprises en France, et a permis de retrouver 8 enfants.

Dispositifs pris pour lutter contre la violence :

- La prévention par l'éducation,
- La lutte contre l'échec scolaire qui engendre la violence
- La publication d'un décret sur un socle commun des connaissances et compétences (avec compétences civiques) – citoyenneté en actes
- La lutte contre l'illettrisme : 15 % arrivent au collège sans maîtriser la compréhension de la lecture
- La promotion de la santé, lutte contre le tabac, le cannabis...
- Le repérage des enfants à problème (médecins dès le cours préparatoire, vue globale avec les parents)
- La lutte contre l'absentéisme : dès qu'un enfant va mal, il s'absente, d'où nécessité de réactions rapides des écoles devant l'absentéisme
- Un dispositif spécifique relais pour enfant déjà désocialisé (groupe de 6 à 8 élèves)
- Un dispositif inclusion/exclusion, trop d'exclusions, l'élève devrait avoir des mesures réparatrices au sein de l'école,
- L'accompagnement éducatif après la classe doit aider aux devoirs ou autres Cf : problème du temps occupé, activités pendant les vacances, écoles ouvertes
- Autres mesures : partenariat avec le ministère de l'intérieur et de la justice, chaque établissement scolaire doit faire un bilan de lutte contre la violence et le décrochage scolaire
- Revoir le problème des maisons d'adolescence, 50 000 consultations ?

BILAN : rapporteur

Beaucoup de points positifs, de meilleurs moyens mis en place.

Demande de diffusion large du rapport du Comité.

Les lois qui sont en train de se mettre en place doivent être influencées par les remarques du Comité,

Nécessité pour la France d'avoir une politique commune, avec une mission unique et globale.

Le Comité souhaite dans le prochain rapport une évocation des enfants des Dom/Tom et des minorités en France.

Contribution de Evelyne CORNILLE, représentant le COFRADE à l'UNICEF, à propos des retours de l'UNICEF sur l'audition de la France à l'ONU, le mardi 26 mai 2009

Beaucoup d'organismes étaient présents à cette audition pour évaluer la politique de la France. Le cloisonnement des politiques publiques est la remarque majeure. Autre remarque : la CIDE est de moins en moins connue des adultes autant que des enfants, malgré le travail des éducateurs - que fait la France pour remédier à cette carence, notamment auprès des professionnels de l'enfance ?

Beaucoup d'événements ont été médiatisés, notamment le port du voile à l'école, la situation de la pédopsychiatrie (futurs petits "délinquants" de 3 ans), la médecine de l'enfant à l'école... Autant de situations qui démontrent l'inégalité de traitement des enfants.

Le glissement systématique vers le Parquet est en augmentation (2 fois plus au pénal que vers la justice des enfants). Les départements, suite à la décentralisation seront-ils en mesure et auront-ils les moyens de financer les mesures prises pour les mineurs de moins de 13 ans, pré ou délinquants ?

"Lors de cette audition, la Défenseure des enfants a demandé une audition séparée des ONG, souhaitant également assister à la nôtre et refusant la réciprocité" souligne J. HINTZY. "Force est de constater que chacun considère que ces domaines sont une "chasse gardée", l'hétérogénéité des contributions pourrait être avantageusement considérée comme une richesse...

Seules quelques associations font paraître leur rapport sur Internet (comme France Terre d'Asile pour les mineurs étrangers isolés), le politique n'insuffle aucune ligne ni objectif communs. L'exemple de la pauvreté est vu par chaque ministère séparément, et pourtant quelques ONG ont fait des propositions".

A propos de la question des châtimets corporels, Nadine MORANO a protesté en disant que la France n'a de leçon à recevoir de personne, ce à quoi la Présidente du Comité des Droits de l'Enfant a rétorqué : "Vous n'avez rien à faire de ce que nous disons, on vous rappelle que vous devez appliquer des textes de votre pays et respecter le Conseil de l'Europe".

Sur la question des enfants étrangers isolés ou ignorés comme les Roms, les experts ont réitéré leur souci quant aux méthodes concernant les façons employées par la France (test osseux) que les pays du Nord estiment insuffisant. Le nombre d'enfants étrangers isolés augmente toujours, sur tous les départements. L'Ile et Vilaine (35) est le département qui reçoit le plus de demandes d'asile.

Les DOM TOM. Aucun élément concernant ces territoires, hormis qu'à Mayotte, les tempêtes ont gravement endommagé les locaux où étaient entreposés les registres civils. Ceux-ci ont disparu.

Aucune autre information venant en comparatif de ce qui est fait pour les enfants en métropole.

Les débats des adolescents

On parle actuellement beaucoup de la difficulté à éduquer les enfants, de l'absence de valeurs à transmettre, de jeunes qui n'ont plus de repères... Et pourtant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dont nous fêtons en 2009 les 20 ans d'existence, détermine l'Education comme un Droit pour tous les enfants quelle que soit leur origine, leur religion, leur environnement... Dans son article 29, cette convention définit les objectifs que doit viser l'Education en particulier sur l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté.

Lors de débats antérieurs, les adolescents mentionnent régulièrement l'importance de l'Education, nécessaire pour vivre avec les autres, pour accéder à l'autonomie, pour accéder à des connaissances pour devenir adulte. Mais qu'entendent-ils par Education ? Quel sens donnent-ils à ce mot ? Les enfants sont-ils éduqués pour le présent ou pour l'avenir ?

Cette éducation suffit-elle à développer chez l'enfant, chez l'adolescent, chez l'adulte une véritable capacité à faire des choix dans le respect de soi, dans le respect des autres, dans le respect du monde qui nous entoure, dans le respect des diverses cultures et croyances... ?

Autant de questions qui ont pu aider les adolescents à entrer dans le thème et à se saisir ainsi de cette notion d'éducation. C'est ainsi que le thème 2009 a été

Pourquoi l'Education est un Droit ?

Des rencontres à Lyon, à Toulouse et à Ouagadougou ont permis d'apporter les contributions de centaines d'adolescents et ont débouché sur une rencontre nationale à l'UNESCO à Paris, le 10 décembre 2009, date anniversaire de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. La réalisation de cette action a été rendue possible grâce à des aides financières de la Fondation pour l'Enfance, de la Fondation Solidarité SNCF, de la Fondation Bruneau.

Cette rencontre nationale en partenariat avec l'UNESCO a été réalisée en présence de

Jean-Pierre BUGADA, Responsable de la communication pour la France et Monaco, Centre régional d'information de l'ONU (UNRIC), Bruxelles

Vladimir VOLODINE, Chef de section, Droits de l'homme et égalité des genres, Division des droits de l'homme et de la philosophie, Secteur des Sciences Sociales et Humaines, UNESCO

Danièle SEIGNEURIC, Secrétaire générale adjointe de la Fédération Française des Clubs UNESCO (F.F.C.U.).

Le débat a été animé par Sophie RODRIGUEZ, Directrice d'un établissement de l'ADSEA.

En introduction il y eut la présentation du film intitulé « Les droits humains en Europe » (2009, 90'), réalisé par les élèves de la classe de 3e-4e du Collège André Malraux de Paron, France, au cours de l'année scolaire 2008-2009, dans le cadre d'une classe à Projet d'Action Média, par Vincent MOISSENET, Professeur de lettres, coordinateur du projet « Réalisons l'Europe ». Projection d'une courte version (20')

Les groupes d'adolescents ayant participé

Association Initiatives Espaces Médiations (AIEM) au Burkina Faso

MJC Castelginest (31)

Centre culturel Alban Minville (31)

Lycée de Fonsorbes (31)

Collège Les Roussillous St Pierre de Lages (31)

Collège Hector-Berlioz Communay (69)

Collège du Tonkin Villeurbanne (69)

ITEP Les Moineaux (01)

MECS Les Peupliers (69)

SLEA et Collège Raoul Dufy (69)
Cepaj (69)
Fondation René Cassin (92)

Contribution de Janine Busson, présidente de Enfance-Télé : Danger au débat à l'UNESCO

Le principe de la liberté d'expression (article 11) a été rappelé. Celui du Droit des Enfants également « Une société qui n'est plus capable de protéger ses enfants est une société en grand désarroi. »

La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen nous rappelle dans son art. 4 que « La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »

La Convention internationale des Droits de l'Enfant(CI DE) précise les Droits des Enfants en matière d'Education :

Art. 2: Le droit aux moyens de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social.

Art. 9: Le droit à une protection contre toute forme de négligence.

Art. 10: Le droit à une éducation dans un esprit d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité.

Par qui est transmise l'éducation ?

Spontanément, nous répondons : Les parents, l'école.

Pourtant les chiffres mettent en évidence d'autres formes d'éducation. Les enfants de 4 -14 ans passent en moyenne par an :

Ø 1400 heures par an devant la télévision

Ø 1800 heures par an devant les écrans (jeux, films, communication, recherches scolaires)

Ø 850 heures à l'école

Ø 33 heures de vraie conversation Parent/Enfant

Les médias exercent une imprégnation fusionnelle permanente qui ne fait que croître.

Quelles références morales apportent les médias ?

Le slogan dominant est : « Je veux tout, tout de suite et tout m'est permis pour y parvenir ».

Ce « modèle induit » est le moteur des Médias qui est de faire « consommer à tout prix ».

Nos instincts les plus primaires, basés dans le cerveau reptilien sont sollicités. Sexe et violence font vendre parce qu'ils suscitent des émotions fortes, qu'ils captent « automatiquement » l'intérêt de tous les publics.

Ces violences pourtant constituent de vrais traumatismes, voire un « viol de l'imaginaire » pour les Enfants. Elles modifient leur perception de la vie et du monde qu'ils croient plus dangereux qu'il ne l'est en réalité. Ces violences induisent des reproductions. Beaucoup d'enfants pensent que les conflits ne peuvent se résoudre que par la violence, ceci entraîne des mécanismes d'agression ou de soumission. Le statut de la femme y est également bien dégradé.

Les règles comportementales induites notamment par la télévision sont : dominer, écraser l'autre, se venger, séduire à tout prix, manipuler.

Les publicitaires utilisent abondamment la névrose et la frustration car les individus fragilisés consomment alors pour se rassurer ou combler des manques.

Les médias, dont l'influence est prépondérante, ont-ils le DROIT de délivrer de tels messages ? Des médias devenus surpuissants, ne respectent plus les règles éthiques élémentaires. Au nom du profit et de la course à l'Audimat, ils ont perdu le sens de leur responsabilité envers l'Humanité.

Des études récentes publiées dans Science et avenir de septembre 2009 nous confirment que : « Ce que l'on regarde à la télévision modifie très fortement le comportement ». A fortiori chez les enfants dans le cerveau desquels tout s'imprime.

Si les télévisions décidaient de changer radicalement de cap, si elles décidaient de diffuser des messages "altruistes", alors l'altruisme – c'est à dire l'empathie, l'entraide, le respect des autres, la solidarité gagneraient plus rapidement du terrain et les repères fondamentaux reprendraient leur place.

Qu'est-ce qu'éduquer ?

- C'est transmettre des connaissances, des règles de vie, des méthodes, des expériences.
- C'est aussi offrir aux enfants les outils qui leur permettront de découvrir par eux-mêmes

Sous quelles conditions ?

- SENS et COHERENCE dans la démarche éducative-
- RESPECT et PROTECTION de l'Enfant

Qui rappellera aux médias leur devoir fondamental lié à leur immense pouvoir d'imprégnation ?

- Qui les adjoindra de respecter les Enfants ?
- Qui les obligera à réparer ?
- Qui donnera l'impulsion d'une écologie médiatique ?

Les 20 ans de la Convention Internationale des DROITS DE L'ENFANT avaient soulevé cet espoir.

Je fais le vœu que ma modeste intervention, saluée par l'approbation des jeunes après la définition de la liberté (Article 4) mais aussi le rappel des nuisances induites par les violences à la télévision, trace le chemin d'une mobilisation de l'opinion publique pour que l'Éducation soit non seulement un Droit institué mais qu'elle devienne aussi une priorité dans les médias.

Représentations et partenariats

Les associations membres ou partenaires du COFRADE poursuivent leurs actions de sensibilisation au respect de l'enfance et de ses droits et ce, malgré l'absence de subventions ou d'aides financières. Les contacts associatifs se tissent pour unir nos compétences et nos forces.

CI EME

Le COFRADE est membre du conseil d'administration du CI EME, Collectif Interassociatif Enfance et Média. Créé en juillet 2002 le CI EME a pour objet de promouvoir la socialisation de l'enfant et de l'adolescent à l'âge du multimédia, de représenter leurs intérêts et de favoriser la recherche et le dialogue entre éducateurs, familles, professionnels et usagers des médias, Pouvoirs Publics et chercheurs.

Andrée SFEIR a représenté le COFRADE au conseil d'administration du CI EME, Collectif Interassociatif Enfance et Média, dont il est membre, lequel est devenu en 2009, le Collectif Interassociatif Enfance, Médias et « Education » (C.I.E.M.E.).

Le CI EME est actuellement composé de 21 organisations, le COFRADE et AIRE, six associations familiales, l'UNAF, Familles de France, CNAFC, le CNAFAL, Familles Rurales et la CSF, quatre associations de Parents d'Elèves, APEL,

UNAAP, PEEP, FCPE, cinq associations d'éducation populaire, les CEMEA, Les Scouts, les FRANCAS, les Pieds dans le Paf et la Ligue de l'Enseignement, quatre organisations syndicales, le syndicat d'éducation populaire, le SE/UNSA, le SGEN/CFDT, le SNESUP.

L'assemblée générale s'est déroulée le 14 mai, les Conseils les 5 mars, 14 mai, 24 juin et 29 septembre. Le bureau élu le 24 juin reflète la diversité du collectif, il est composé des représentants d'organisations représentant les parents d'élèves, les familles, les éducateurs, les enseignants.

Président du CI EME :

Eric Favey (Ligue de l'Enseignement)

Vice-Présidents/es :

Véronique BI BAULT (APEL) ;

Jean DELPRAT (UNAF) ;

Christian Gautellier, (CEMEA) ;

BRI G I T T E L A M E (Familles rurales) ;

Françoise MOUGI N (FCPE)

Secrétaire Général :

Laurent ESCURE (SE UNSA)

Trésorière :

Patricia TOUMI EUX (AFC)

Le CI EME a poursuivi en 2009 son action de réflexion, d'échanges dans le cadre de Rencontres et de lobbying, notamment à travers sa participation à la Commission Famille, Education aux Médias présidée par Agnès VICENT-DERAY. Après six mois de réflexion et d'audition, celle-ci a remis son rapport à Nadine MORANO. « Il ne s'agit pas seulement d'éduquer pour protéger, mais bien d'éduquer pour devenir acteur, acteur de sa propre consommation, de sa propre création, de sa propre protection » affirme-t-elle en préambule. Le CI EME salue la création d'une « Fondation Famille, éducation aux médias » composée d'institutions publiques, d'associations, de chercheurs, de professionnels et de médias ainsi que d'acteurs publics et privés et espère qu'à ce dispositif sera associé un programme national, piloté par les pouvoirs publics pour assurer la cohérence de la politique d'éducation aux médias menée en France.

Dans le cadre du 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le CSA a lancé une campagne « La télévision n'est pas toujours un jeu d'enfant » à destination d'un large public. Dans ce cadre, la nécessité d'informer les parents de jeunes enfants sur les nuisances de la télévision et des écrans pour le développement et la santé des bébés, a été particulièrement mise en avant. Un slogan, très précis « Pas d'écrans avant 3 ans » en a été le point

d'appui. Le CI EME a participé, auprès du CSA, à la conception de cette campagne, en continuité de l'action qu'il a menée en 2008, en relation avec les professionnels de la santé et de la petite enfance, pour demander l'interdiction des chaînes pour bébés.

Pour améliorer sa lisibilité et son audience, une lettre paraît régulièrement et la création d'un outil multimédia (poster éducatif, portail Internet, expo-quiz) est en cours. L'élaboration est suivie par Elisabeth BATON-HERVE et Françoise MOUGIN, son but, favoriser les échanges entre jeunes et adultes sur le bon usage des médias, reste la question du financement. Cet outil sera, afin d'éviter toute interférence avec les associations locales, un outil commun au service de chacun des réseaux du CI EME qui l'utilisera pour mettre en valeur ses actions.

COFRADE au Salon de l'Education

L'association EVEIL était présente au Salon européen de l'Education, Porte de Versailles, du 19 au 22 novembre 2009 avec une belle visibilité de son stand. Les affiches du COFRADE y étaient présentées. Un questionnaire sur la Convention a été proposé au public. Il a servi d'accroche pour engager la conversation sur la CIDE mais peu de questionnaires nous ont été restitués.

Fondation pour l'enfance

« Convention Internationale des Droits de l'Enfant en France :
20 ans de progrès et d'illusions... »

Ce colloque en partenariat COFRADE et Fondation pour l'Enfance a été réalisé le 13 novembre 2009 en présence de

Anne-Aymone GI SCARD d'ESTAI NG, Présidente de la Fondation pour l'Enfance
Barbara WALTER, Présidente du Cofrade, Directeur recherche et projets à la Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence, Docteur en sciences de l'Education

Pascale BOUCAUD, Docteur en droit, directrice de l'Institut des Sciences de la Famille, consultante BI CE

Jean Pierre ROSENCZVEI G Magistrat, président du Tribunal pour enfants de Bobigny, président du Bureau International des Droits de l'enfant, fondateur et président de DEI -France et de l'APCEJ

Laurent GI OVANNONI , Secrétaire général de la CI MADE

Dominique ATTIAS, Avocate à la Cour d'appel de Paris, responsable de l'antenne des mineurs, membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris, membre du Conseil National des Barreaux

Elisabeth DUSOL, Administratrice de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI)

Marie-Anne MONTCHAMP, Députée du Val-de-Marne, ancienne Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

Professeur Bernard GOLSE, Pédopsychiatre et chef du service de pédopsychiatrie de l'Hôpital Necker-Enfants Malades à Paris, Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université René Descartes

Docteur Sylvie ROSENGERG-REINER, Pédiatre et anesthésiste, présidente d'APACHE

Docteur Catherine DEVOLDERE, Pédiatre, chef du service de pédiatrie et néonatalogie, CH d'Abbeville, vice-présidente de SPARADRAP

Catherine PERRIN, Cadre de santé puéricultrice, Urgences pédiatriques, Pôle de pédiatrie médicochirurgicale et de génétique clinique, CHU de Rennes

Professeur Axel KAHN, Médecin généticien, essayiste, président de l'Université Paris Descartes, président de la Fondation internationale du handicap, directeur de recherche à l'INSERM

Docteur Maurice BERGER, Chef du service de pédopsychiatrie au CHU de St Etienne

Marc JUSTON, Juge aux Affaires Familiales, président du Tribunal de Grande Instance de Tarascon

Daniel COUM, Psychologue clinicien, directeur de l'association PARENTEL, Brest

Marie-Thérèse HERMANGE, Sénatrice de Paris, membre du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, membre correspondant de l'Académie nationale de Médecine, membre du Haut conseil de la population et de la famille.

Dominique VERSINI, Défenseuse des enfants

Pierre LASSUS, Psychothérapeute, directeur de l'Union française pour la sauvegarde de l'enfance

« Les droits de l'enfant, une affaire d'adultes ! »

Réalisé par la Fondation pour l'Enfance en partenariat avec le COFRADE, ce guide pratique pour mieux comprendre les droits de l'enfant et mieux les appliquer au quotidien est destiné à tous les adultes et institutions ayant en charge les enfants, leur éducation, leur formation, leur santé, la justice, la protection et également la politique liée à l'enfance.

On trouve dans ce guide des réponses aux questions que l'on peut se poser sur les droits de l'enfant et de nombreuses pistes de réflexion et d'action pour que progressent les droits en France.

Le Guide pratique

Un guide pratique : « Vivre les droits de l'enfant au quotidien » a été réalisé et est disponible à la Fondation pour l'Enfance. L'objectif de ce guide est de montrer la responsabilité des adultes et de l'Etat au regard des articles de la CIDE.

Ce guide est organisé autour de 6 domaines :

- La famille
- L'éducation
- La santé
- La protection
- La justice
- La citoyenneté

Chaque chapitre est décomposé en sous chapitre eu égard des différents articles. Les articles sont déclinés en devoirs des parents, des professionnels, des institutions. Ils font référence aux lois françaises et sont illustrés par des exemples de situations concrètes.

Ce document est disponible auprès de la Fondation pour l'Enfance.

Ateliers Droits de l'Enfant - UNICEF

Evelyne CORNILLE représente le COFRADE aux ateliers Droits de l'enfant à l'UNICEF et a ainsi participé à 4 réunions : 17 mars, 16 juin, 8 octobre, 10 décembre.

Le constat général est difficile : "il n'y a aucune visibilité globalisée de l'enfance en France"; ainsi s'exprime son Président M. Jacques HINTZY. Tout est sectorisé. Le Président indique qu'il n'est pas favorable à un ministère de l'Enfance "car ce n'est pas à la société civile de créer un gouvernement". Plutôt un Haut-commissariat, en relation avec les nombreuses associations qui œuvrent pour les enfants.

Lors des ateliers, les thèmes suivants ont été travaillés :

1. l'audition de la France à Genève (cf. chapitre « La France à l'ONU »)
2. l'enfance, grande cause nationale, quand ?
3. le projet de réforme de l'art. 350 du Code Civil (déclaration d'abandon)
;
4. ATD Quart monde invité

La suppression du poste de défenseur des enfants, décision hautement symbolique, a scandalisé les associations tournées vers l'intérêt de l'enfant ainsi que l'ADF (Association des Départements de France).

L'enfance, grande cause nationale ?

Pour 2010, proposition est faite de porter "la lutte contre la pauvreté des enfants" comme grande cause nationale. La cause des femmes victimes de violence a été retenue, en écho aux agressions les concernant.

M. ROMEO indique que le maire de Paris souhaite mettre l'accent sur "l'enfant du monde, victime de violence(s)", à l'instar d'un colloque européen sous la présidence suédoise qui a choisi pour thème "les droits de l'enfant à l'épreuve de la mondialisation". Avec l'idée de lancer un statut européen de l'enfant isolé (mineurs non accompagnés).

A Marseille, sur 2009, on a décompté 2700 OPP (ordonnances de placement provisoire). Le budget de la justice pour la délinquance des mineurs est incohérent, aucune concertation avec les acteurs qui ne peuvent s'approprier la loi.

Le groupe de travail de M. Eric BESSON suscite quelques interrogations. L'Etat doit prendre en charge les enfants qui n'ont pas encore l'autorisation de séjour et après seulement, les Conseils généraux prennent le relais.

On note un durcissement des décisions et, malgré les qualifications il y a reconduite à la frontière pour des jeunes de 16 ans. La question de l'âge est posée ; le test osseux à lui seul n'est pas suffisamment probant. Le doute doit profiter à l'enfant.

Le projet de réforme de l'article 350

A propos de l'adoption en France, le projet de réforme de l'art. 350 du code civil pose la grave question de la déclaration d'abandon, de la rupture du lien avec la famille d'origine. Si l'adoption reste l'ultime solution avant le placement (en famille d'accueil ou en établissement), il reste que la déclaration d'abandon - décidée par le juge des enfants, objet de ce projet de réforme - est extrêmement difficile à prononcer. Vouloir rapprocher le délai d'un an à 6 mois pour statuer sur le désintérêt des parents pour leur enfant repose la question de l'aide à la famille, sous toutes ses formes. La famille a-t-elle été secourue pour ses manques (financiers, matériels, d'affection ou éducatifs) ?

A propos de l'adoption internationale, pour l'Unicef, le nombre d'adoptions réalisées en démarche individuelle est trop important, notamment avec les pays qui n'ont pas signé la CDLH (Convention de La Haye sur l'adoption) : la protection des enfants et le respect des procédures sont-ils aussi bien observés ?

Les "volontaires" de l'AI (adoption internationale) - mise en place par Rama YADE alors aux Affaires étrangères - sont pointés négativement par Genève. [Leur rôle est d'enquêter sur un temps suffisamment long à propos des familles qui confient leur enfant à l'adoption pour s'assurer qu'elles ne sont pas soudoyées ou forcées d'une part, et lorsque la décision est prise à bon escient de faciliter la relation entre l'enfant et les futurs parents adoptants].

ATD Quart Monde invité

La dernière séance de travail de la commission de l'année 2009 a innové en invitant une personnalité d'association. La Présidente de la Commission Enfance en France a souhaité faire évoluer les modalités de travail et invitait de fait, le 8 décembre, Maryvonne Caillaux d'ATD Quart-Monde. Cette représentante a expliqué que dès l'origine du mouvement, la préoccupation est toujours restée la même : comment faire pour que l'enfant ait un avenir ? Les droits de l'enfant ne sont pas dissociables de ceux de la famille. Lorsque les parents sont jugés inutiles pour la société parce qu'ils n'ont pas de travail, cela est vécu très douloureusement par les enfants. Ils vont à l'école "la peur au ventre", de peur de l'échec scolaire parce qu'ils seraient moins doués ou d'être stigmatisés. Il est arrivé, même si cela devient plus rare, que des familles soient séparées, des enfants placés pour raison de misère.

La représentante ne "comprend" pas que les éducateurs reçoivent plus d'informations concernant l'enfance handicapée et si peu pour les enfants pauvres.

Apprendre les droits, le droit, vos droits. En face, ce ne sont pas forcément les devoirs mais la responsabilité. C'est là le véritable intérêt pédagogique de l'enseignement aux enfants : en leur apprenant leurs droits, ils apprennent celui des autres.

Coordination Française Contre l'Exploitation des Enfants

Le COFRADE collabore avec la Coordination Française Contre l'Exploitation des Enfants (CFCEE). Leur action est d'envergure puisqu'elle s'est étendue du jeudi 12 novembre au samedi 21 novembre 2009 de 9 h à 19 h avec l'organisation de journées portes ouvertes à tous pour s'informer, s'interroger, réfléchir et

débattre sur les droits de l'enfant qui font grandir, pour rencontrer des associations qui agissent pour le respect des droits les plus fondamentaux des enfants, ici et ailleurs.

Ces journées sont rendues possibles grâce à l'investissement de Henriette AUBAY (Marche Mondiale contre l'exploitation des enfants) et de son partenariat efficace avec :

Amnesty International
Au fil de l'enfance
Handicap International
Groupement pour l'Intégration Scolaire des enfants Handicapés
Infosectes Midi-Pyrénées
L'UNICEF
L'institution du Défenseur des enfants
La Maison des droits des ENfants et des JEUnes
La Marche mondiale contre l'exploitation des enfants
Le Cri
Office Central de la Coopération à l'Ecole
Salem
Virlande

Et en partenariat avec l'Inspection d'académie de la Haute Garonne

Les classes et les groupes d'enfants de 8 à 13 ans ont été accueillis sur réservation par les bénévoles des associations et ont pu profiter des expositions, du jeu parcours et pour les adolescents du débat du COFRADE.

Expositions

- de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- des panneaux des associations traitant de l'application et des violations des droits de l'enfant.
- des messages reçus des enfants du monde pour le 20^{ème} anniversaire de la CIDE

Un jeu parcours permettait aux jeunes de découvrir ces droits

Débat du COFRADE pour les jeunes de 14 à 18 ans, sur le thème « Pourquoi l'éducation est-elle un droit? »

- 3 ou 4 séances de débats sur le thème à partir de septembre
- Production d'un écrit début novembre
- Rencontre générale locale le mercredi 18 novembre 2009 à 14 h à l'auditorium de la Mairie de Balma

- Rencontre nationale le 10 décembre 2009 au siège de l'UNESCO à Paris

Quel bilan tirer de ces journées ?

Participation des groupes

Nous avons fait le plein. Nous avons reçu 47 groupes d'enfants, une classe de BEP sanitaire et social, 1 IMP, 30 classes de CM1/CM2, 10 classes de CE2, 3 classes de CE1, 2 groupes de CLAE totalisant 1151 enfants, tous les groupes inscrits sont venus. Un petit document de synthèse des journées avec une photo va être envoyé à tous les enseignants qui sont venus. A une ou deux exceptions près les enfants ont participé avec beaucoup d'attention. Le projet de cette année ne convenait pas pour les enfants trop jeunes CE1 par exemple. Par contre nous pourrions accueillir des plus grands que les 13 ans comme l'a démontré la venue d'un BEP sanitaire et social et d'un Institut Médico Pédagogique. Deux rencontres que tous les bénévoles présents ont trouvées très enrichissantes.

Le bilan des enseignants et éducateurs

Très positif, plusieurs enseignants ont donné une suite à leur visite : semaine des droits de l'enfant, création d'expo ouverte aux parents, collecte de matériel scolaire pour le Maroc. Les enseignants demandent à être informés de nos prochaines manifestations et plusieurs souhaitent acquérir le DVD d'Anto. Ceux qui n'ont pas pu emporter leur panneau en repartant (le jeudi et le vendredi en raison de l'inauguration du vendredi soir) l'ont regretté.

Journée des familles

Organisée par le CCAM, qui a apprécié notre collaboration. La musique et les animations étaient de très bonne qualité, mais n'ont réuni qu'une douzaine de familles. Les animateurs des activités étaient plus centrés sur leur activité que sur les droits de l'enfant. Le débat intergénérationnel sur le droit à l'éducation a été très animé, avec des avis venant de cultures différentes, vivant dans le même environnement.

Débat du COFRADE

Cinq groupes de jeunes de 14/18 ans, totalisant 65 jeunes ont participé au débat du COFRADE, à partir de septembre 2009. Le débat général du mercredi 18 novembre à Balma a rassemblé tous ces jeunes dont 25 sont allés le 10 décembre à l'UNESCO à Paris.

Sur les cinq groupes qui ont participé à ces débats, seuls les animateurs des groupes des Roussillous et de Castelginest ont envoyé un bilan.

Débat de Balma

De l'avis unanime, les trois « experts », Emmanuelle JOUVE, juriste, Pascal VIRLOGEUX, expert éducation, François SCHALCHI, philosophe ont été excellents. La qualité du silence pendant leurs interventions était remarquable. Les jeunes ont pu s'exprimer et dialoguer entre eux, quelquefois assez vivement. Les notions d'égalité des chances ont été soulevées mais aussi celle des inégalités dues au milieu d'origine. Pour les jeunes des Roussillous, bonne éducation rime avec bon avenir socio-professionnel. Ces mêmes jeunes et ceux de Gastelginest ont regretté que l'éducation dans les pays du tiers monde ne soit pas abordée. Un des adultes présents a trouvé le niveau de réflexion des jeunes un peu décevant. Le débat a été enregistré et imprimé, disponible à la demande.

Débat de Paris

Les jeunes des Roussillous ont apprécié le lieu prestigieux et la confiance qui leur était faite mais seulement trois d'entre eux ont participé. Les jeunes de Castelginest ont apprécié le débat, bien qu'ils ne se soient pas exprimés.

Les adultes qui les accompagnaient ont tous apprécié l'animation de Sophie RODRIGUEZ mais ont déploré la dispersion des jeunes dans la salle, la trop grande place laissée à la parole des adultes, le manque de visibilité des experts et du rôle qu'ils pouvaient jouer, ce qui amenait l'animatrice à prendre position ce qui lui fut reproché par un jeune.

Le voyage à Paris

La visite du Panthéon a permis aux jeunes de découvrir ce lieu prestigieux et quelques grandes figures de la République. Les jeunes ont voyagé séparément et le retard des Roussillous, ayant bousculé le programme, les jeunes ne se sont pas rencontrés pendant le repas.

Conclusion

La majorité des partenaires présents à la réunion de bilan souhaitent recommencer en novembre 2010 pour les 8/13 ans ;

Pour les débats du COFRADE, nous souhaitons que le débat final ait lieu à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire.

Thème proposé : « Egaux et différents, comment vivre ensemble ? »

Enfance-Télé Danger

Nos actions au nom du COFRADE en 2009 : historique

Début 2009 : Sur la demande du COFRADE, travail de réflexions sur la CIDE ; Nous réclamons que les Droits de l'Enfant soient appliqués dans les medias.

Début mars : Dans l'objectif des 20 ans des Droits de l'Enfant, envoi de nos Observations et Recommandations directement à l'ONU.

La réponse de Nadine MORANO du 16 juillet a récompensé notre initiative.

Lors de la réunion préparatoire aux 20 ans des Droits de l'Enfant le 25 mai à l'ONU à Genève, Nadine MORANO a parlé des Violences à la télévision et sur les autres écrans.

Du 20 au 29 mars : Nous lançons le DEFI des « 10 JOURS sans ECRANS pour vivre autrement » auprès de 460 Enfants de 2 écoles primaires de Wimereux. Le but : prendre du recul par rapport aux écrans et redécouvrir la convivialité, les activités partagées, la créativité, les activités de plein air etc.

3 novembre : Michel BOYON, Président du CSA nous informe de la campagne de sensibilisation à la signalétique anti- violence qui va débiter le 20 novembre et durer 2 semaines sur toutes les chaînes de télévision. Deux jours seront consacrés à la mise en garde des risques liés à la fréquentation par les très jeunes enfants : « Pour les enfants de moins de 3 ans, la télévision est déconseillée, cela présente des risques pour leur développement physique, mental et psychomoteur ».

Novembre 2009 : Distribution des affiches du COFRADE dans les 5 écoles de Wimereux, avec demande d'exposition tout le mois de novembre. Travail de questionnement et de réflexions sur ces DROITS avec les Enfants à l'école Louis PASTEUR, école Alain FOURNIER, école Jeanne D'ARC, école maternelle FABRE D'EGLANTINE, école Pauline KERGOMARD.

10 décembre 2009 : Intervention à l'UNESCO lors du colloque organisé par le COFRADE sur le thème « l'éducation est-elle un droit ?

Ci- joint mon texte d'intervention et de réflexions postérieures.

Si l'on recherche Enfance-Télé : Danger ? On trouve par 2 fois le nom du COFRADE. Dans les articles de journaux qui parlent de nos actions, le COFRADE est régulièrement cité.

APACHE

Participation de APACHE avec le COFRADE à un groupe de travail sur les droits des enfants hospitalisés à la Haute Autorité en Santé (HAS)

Tous les hôpitaux sont régulièrement soumis à une visite de certification de la HAS. Les critères sur lesquels repose cette certification sont rassemblés dans un document intitulé Manuel de certification des établissements de santé - V2010. Dans une première version de ce manuel, les problèmes spécifiques de l'hospitalisation des enfants avaient tout simplement été oubliés. Le COFRADE

ainsi qu'APACHE ont, avec d'autres associations de défense des droits de l'enfant et des professionnels, dans le cadre d'un groupe de travail mis en place par la HAS, obtenu, que le paragraphe suivant figure dans le manuel de certification des hôpitaux.

Critère 19 a

Les enfants et les adolescents sont une population dont les besoins sont spécifiques et évoluent avec l'âge. L'enfant est une personne en constant développement et il doit non seulement recevoir les soins adaptés à son état, mais aussi les recevoir dans des conditions et un environnement où son développement pourra se poursuivre et les conséquences psychologiques de l'hospitalisation être minimisées. La prise en charge hospitalière des enfants et des adolescents nécessite avant tout que les professionnels et tous les intervenants soient formés aux spécificités de la prise en charge des enfants concernant l'accueil, l'information, la relation triangulaire parent-enfant-soignant, l'évaluation psychologique des conséquences de la maladie et de l'hospitalisation, la présence des proches, la prise en charge de la douleur, les besoins éducatifs et culturels. Cette prise en charge des enfants et des adolescents doit se faire dans des lieux adaptés et dédiés dont l'aménagement tient compte de la pathologie et de l'âge des enfants. La mise en œuvre d'une prise en charge respectueuse des besoins et des droits des enfants s'appuiera sur les principes énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant, la Charte de l'enfant hospitalisé et ses commentaires ainsi que sur les préconisations des circulaires relatives à la prise en charge hospitalière des enfants et des adolescents (notamment circulaire n°83-24 du 1^{er} août 1983 relative à l'hospitalisation des enfants, circulaire DGS/DH N°132 du 16 mars 1988 "l'adolescent et l'hôpital, amélioration des conditions d'hospitalisation des adolescents").

Comme on peut le constater, la CIDE figure explicitement dans la dernière version du manuel de certification des hôpitaux.

Le travail se poursuit au sein du groupe de réflexion sur les particularités des besoins et des droits des enfants hospitalisés.

Actions d'APACHE en association avec le COFRADE dans le cadre de l'Opération Poupée PLUME

APACHE a conçu un objet, qui a une forme de poupée chiffon, intitulé PLUME. PLUME, accompagnée d'un kit de feutres, est un cadeau du professionnel de santé à l'enfant. PLUME qui sert d'amorce au dialogue avec l'enfant, est un objet de médiation, un support pour informer l'enfant, lui expliquer ce qui va se passer.

PLUME est aussi un moyen d'expression pour l'enfant. PLUME permet d'échanger, de dialoguer, d'expliquer, de rassurer.

PLUME est accompagnée d'un livret destiné aux professionnels sur lequel figure en première de couverture le logo du COFRADE. Le COFRADE a participé aux différentes étapes de la création et de la diffusion de PLUME. Trois mille PLUME ont été envoyées sur demande dans les services hospitaliers d'enfants et dans les structures de PMI. Les évaluations des utilisateurs sont très positives et nous recherchons actuellement les moyens financiers pour rendre cette action pérenne.

GRAF

Gaby Fradin, administratrice au GRAF, a représenté le COFRADE au colloque organisé par l'Association Grands Parrains sur le thème : "Modernité du grand-parrainage de proximité".

C'était un colloque singulier avec des intervenants intéressants dont, Anne Leguy, journaliste, auteur de "heureux à l'école", Anne Bénédicte JOLY, auteur de " Une année - Un livre", Sylvain DENIS, Président de la FNARS, Michel BILLE, sociologue, Evelyne SULLEROT, sociologue et arrière grand'mère, Maître Valérie CHARLOT, avocate, spécialiste en droit de la famille, Danièle QUANTINET administrateur de l'UNAF, etc.

Femmes et Enfants du Monde

Jacqueline GREVY, présidente de Femmes et Enfants du Monde (FEEM), a représenté le COFRADE

- à la cour de cassation à Paris
- à Sciences Politiques
- à l'Assemblée Nationale (Hôtel de Lassay)

FEEM, en mentionnant le COFRADE, a également célébré le 20^{ème} anniversaire de LA CIDE à Chamonix à travers la présentation du spectacle le Petit Prince mis en scène par Alain CARRE (présence de 600 enfants). Madame COUTTET, adjointe au maire de Chamonix a souligné le rôle de l'association FEEM pour la promotion de la Convention pour la CIDE et du rôle de la FEEM au sein du COFRADE donnant une explication de l'intérêt du COFRADE dans la protection de l'Enfance.

FEEM annonce également la sortie du DVD « les Mineurs et les Nouvelles technologies » réalisé par le cinéaste René VERNADET. Le COFRADE est mentionné le sommaire et la jaquette.

Sommaire du DVD

- Jacqueline GREVY, Présidente de l'Association Femmes et Enfants du Monde : Présentation générale des 10èmes rencontres de CHAMONIX (17").
- Pierre GIOANNI, Coordinateur, Avocat, Maître de conférence :
 - Rappel des objectifs de la Convention Internationale des droits de l'Enfant
 - Infraction dite du « Happy slapping » (Loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007) (4.36 mn).
- Janine BUSSON, Présidente de l'Association « Enfance, Télé-danger ? » :
 - Les dangers de l'image télévisuelle.
 - La signalétique télévisuelle et ses insuffisances (7.07 mn).
- Jean DELPRAT, Administrateur U.N.A.F :
 - La famille face aux nouvelles technologies: Les blogs, les photos, les jeux d'argent...
 - Le téléchargement (14 mn).
- Nathalie JOFFROY, Avocate, Docteur en droit pénal et sciences criminelles
 - L'incidence des jeux vidéo sur le comportement des mineurs.
 - L'incidence des jeux vidéo sur la santé des mineurs (8 mn).
- Pierre-Yves LEBEAU, chef de la plate-forme nationale de signalements de l'OCLCTIC (Office Central de lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication):
 - Le signalement des contenus illicites.
 - Le rôle des autorités face à un signalement (11 mn).
- Frédéric MALON, Commissaire Divisionnaire, Chef de l'Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes :
 - Le phénomène criminel de cyber pédo-pornographie.
 - Les moyens de lutte contre la cyber pédo-pornographie (13.10 mn).
- Arnaud GRUSELLE, Directeur de la Fondation pour l'enfance :
 - Rôle des associations:
 - La constitution de partie civile.
 - La qualité de victime (3.16 mn).
- Bernard MARS, Commandant de la Brigade de Prévention de la délinquance juvénile de Lyon :
 - Interventions et actions de prévention auprès des mineurs et des Professionnels.
 - Prise en charge des mineurs victimes (auditions...) (15 mn).

Partenariat avec la Fondation Solidarité SNCF

Le 30 septembre 2009 s'est tenu le Comité Solidarité Régional de la région SNCF Rhône-Alpes. Dans le cadre de l'opération « coup de cœur solidaire », le projet du COFRADE a été retenu pour une subvention d'un montant de 3 000 €. Une manifestation officielle a été organisée le 16 décembre au théâtre de Lulu sur la Colline en présence du Maire de Lyon 6^{ème}. Les associations ayant fait partie des coups de cœur de la Fondation Solidarité SNCF ont pu se présenter à partir de stands qui leur étaient réservés. Un panneau de présentation réalisé par la Fondation a été mis en place dans chaque stand.

Par ailleurs, le COFRADE s'est inscrit dans le Réseau des Associations Partenaires de la Fondation Solidarité SNCF. Plateforme d'échanges entre les associations, membres du Réseau des Associations Partenaires et des bénévoles cheminots, cet espace permet de mettre en ligne nos événements, de faire appel à des bénévoles, d'échanger avec les autres associations partenaires...

En offre de bienvenue, le Réseau nous fait bénéficier d'un pack informatique.

Euronet

L'association Euronet dont le siège était à Bruxelles n'existe plus. L'association a été dissoute du fait d'une difficulté de gestion financière liée à un manque de subventions.

Amnesty International

Le COFRADE, représenté par Jacqueline BRUAS, a assisté au Gala « Musique contre l'Oubli » d'Amnesty International le mercredi 6 mai 2009 au Théâtre des Champs-Élysées. Le Concert de Gala, interprété par l'Orchestre National de France sous la direction de Seiji OZAWA a présenté des œuvres de Ravel, Dutilleux et Berlioz.

SSAE

Le président de SSAE (Soutien, solidarité et actions), Frédéric TIBERGHIEU nous a informés de l'arrêt des activités de son association du fait d'un manque de financements stables et réguliers.

Le président nous informe que cet échec financier tient aux raisons suivantes :

- difficulté rencontrée par l'association pour trouver un marché ou créneau et définir son nouveau modèle économique ;
- à la disparition des subventions de fonctionnement et aux difficultés pour les petites associations d'accéder au financement de projet ;
- à l'absence de tout soutien de la part des nouvelles agences de l'Etat, hormis l'Acsé, chargées de la mise en œuvre des politiques d'immigration ou de promotion de l'égalité des chances ;
- à la faiblesse des engagements ou concours obtenus des partenaires sociaux ou associatifs sollicités pour constituer une plate-forme d'élaboration d'un Livre vert sur les migrations ;
- au déséquilibre entre l'ampleur de la tâche et la modestie de la taille de l'équipe de permanents.

Le soutien très encourageant de certaines grandes collectivités territoriales ou métropoles n'a pas suffi, dans le délai imparti, pour prendre partiellement la relève budgétaire d'un Etat défaillant.

Le SSAE prend acte de ce que, dans la France d'aujourd'hui, il n'y a plus de place pour une association de sa nature.

Chaire Lyonnaise des Droits de l'Homme

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire des Droits de l'Enfant, la Chaire Lyonnaise des Droits de l'Homme, en partenariat avec la Ville de Lyon, a souhaité faire le point sur 20 ans d'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. A cette occasion la présidente du COFRADE est intervenue sur « Droits de l'Enfant : où en est-on aujourd'hui ? ».

La vie du COFRADE

Fonctionnement administratif

Nadine Beisler qui travaille pour le COFRADE depuis maintenant plus d'un an voit une répartition des activités administratives du COFRADE essentiellement en trois axes.

Le premier axe est la gestion bureautique, c'est-à-dire ouvrir les courriers et courriels, synthétiser les informations et les transférer aux membres du CA. Ou encore répondre aux lettres, courriels et appels reçus ainsi que préparer des événements et participer à ceux-ci. Evidemment, le secrétariat assure aussi la documentation liée aux activités du COFRADE et le suivi des finances, ce dernier soutenu par l'instruction de la trésorière.

Le deuxième domaine d'activité est de répondre aux demandes particulières. Des personnes demandent, soit par téléphone soit par courriel, de l'aide pour des problèmes particuliers comme par exemple au plan juridique la garde d'un enfant. Ces demandes sont traitées avec sensibilité et, si besoin, redirigées vers une association membre experte dans le domaine en question.

Le troisième domaine d'activité est la communication à l'extérieur et la vente d'affiches. Le secrétariat est responsable de créer et d'entretenir divers modes de présentation de l'association, comme une page sur facebook et le nouveau blog qui remplacera en 2010 l'ancienne page web. De plus, il s'agit de répondre régulièrement aux demandes de documentation de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Dans ce cas, un catalogue est envoyé par courriel. Les commandes sont traitées au plus vite et à la satisfaction des demandeurs.

Pour découvrir le blog du COFRADE : www.cofradeenfrance.wordpress.com

Un grand merci à Nadine Beisler pour son investissement au COFRADE et sa capacité à prendre des initiatives pour améliorer la visibilité de notre association.

Le COFRAD'Infos

Comme convenu lors de la précédente assemblée générale, nous avons diffusé 3 COFRAD'Infos présentant diverses informations sur les activités et la vie du COFRADE. Cependant, la mobilisation des associations membres reste encore très faible dans le partage d'informations ou ne serait-ce que dans la communication d'événements et la présentation de l'activité de leur association. Il est donc dommage que ce COFRAD'Infos ne puisse remplir sa fonction d'échange entre les associations membres.

Le règlement intérieur

Le CA poursuit la rédaction du règlement intérieur, et se propose de réfléchir, en particulier, sur le point des élections des membres du conseil d'administration, à savoir si nous poursuivons sur le mode du renouvellement par moitié tous les deux ans, ce qui constitue des mandats de 4 ans ou par tiers tous les 2 ans, ce qui constituerait un mandat de 6 ans.

A titre expérimental, nous demanderons également aux associations membres de proposer au conseil d'administration une personne suppléante qui pourrait être présente au CA en cas d'indisponibilité de l'administrateur élu.

Une assemblée générale extraordinaire en 2011 prévoira les modifications de statut que ces nouvelles dispositions imposeraient.

Le CA porte à la connaissance de l'assemblée générale la possibilité faite à une personne retraitée ou n'étant plus membre de son association de rester au COFRADE et de représenter le COFRADE dans des instances extérieures sur décision du CA. A ce titre, la personne pourra être invitée au CA.

Des perspectives

Poursuite des débats d'adolescents

Les institutions investies dans les débats des adolescents nous ont demandé de prévoir un thème de débat à travailler sur l'année scolaire. C'est pourquoi, sur 2009, nous initierons la réflexion après la rentrée scolaire autour du mois d'octobre et les institutions organiseront les temps de réflexion sur toute l'année scolaire. Une rencontre finale locale dans les villes participantes (pour

l'instant Toulouse et Lyon) pourrait avoir lieu au mois d'avril ou mai et une rencontre nationale se déroulerait en mai ou juin. Le thème proposé par les institutions qui ont participé au dernier débat est le suivant :

Egaux et différents, comment vivre ensemble ?

Les Etats généraux de l'Enfance

C'est dans la plus grande discrétion qu'a eu lieu le lancement des Etats Généraux de l'Enfance. La création de cette instance, réclamée par le COFRADE depuis 5 ans, a été annoncée par le président de la République le 20 novembre 2009 à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant devant quelques associations triées sur le volet. Le COFRADE n'avait pas été invité pour l'occasion.

Ainsi donc, le 16 février, au côté de nombreuses associations et représentants de conseils généraux, nous avons été invités à participer à l'ouverture officielle des états généraux de l'enfance présidée par Nadine MORANO, secrétaire d'Etat à la famille.

Des thématiques prédéfinies servent de fils conducteurs aux débats. Ces pistes de réflexion s'articulent autour de 5 grands axes qui constituent les 5 ateliers de discussion.

Atelier 1 : Améliorer la transmission d'informations relatives aux enfants en danger ou en risque de danger entre les acteurs de la protection de l'enfance.

Atelier 2 : Bien positionner le travail social.

Atelier 3 : Prévenir et soutenir la parentalité.

Atelier 4 : Prendre en compte les situations de précarité.

Atelier 5 : Prévenir les risques liés à la pratique des jeux dangereux.

Des associations membres participent aux travaux des ateliers. Ainsi Andrée SFEIR (association EVEIL) participe à l'atelier 5. Janine BUSSON participe à l'atelier 3 et bien d'autres associations sont également inscrites : Enfance Majuscule, Fondation pour l'Enfance...

Le COFRADE, dont la mission dépasse le cadre des ateliers, a demandé à être auditionné. Il sera donc contacté prochainement en vue de cette audition.

Le 20^{ème} anniversaire du COFRADE

Le COFRADE souhaite marquer le 20^{ème} anniversaire de l'association.

Dans cet objectif, le COFRADE souhaite activer des journalistes de la télévision pour faire une émission sur les droits de l'enfant.

B.W. contacte la Fondation pour l'Enfance afin de l'associer à l'événement et lui demandera son accord pour que le COFRADE puisse s'appuyer (ou faire référence) à l'enquête réalisée en 2009 par TNS. La Fondation pour l'Enfance pourrait également mettre à disposition du COFRADE ses contacts/ coordonnées de journalistes.

Un dossier sera réalisé avec une lettre 2 pages et notre analyse de l'enquête de la Fondation pour l'Enfance.

Les thèmes à évoquer dans ce dossier :

- Ø Connaissances minimalistes de la CIDE au regard des résultats de l'enquête ;
- Ø Rappel de la mission du COFRADE = veiller à l'application de la convention et la faire connaître ;
- Ø Réaction du COFRADE sur l'opposition droits/devoirs ;
- Ø Analyse de l'attitude du gouvernement.

Le titre de notre événement pourrait être

Qui a peur des droits de l'enfant ?